

DECRET N° 80/257

DU 4 Juin 1980

portant nomination de Mr. Roland SOUDEE,
Ingénieur Principal des Chemins de Fer, en
qualité de Directeur Technique du Chemin
de Fer Congo-Océan (CFCO)

LE PRESIDENT-DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la
composition du Conseil des Ministres ;

VU l'Ordonnance n° 21/69 du 24 Octobre 1969 portant création
de l'Agence Transcongolaise des Communications (ATC) ;

VU le Décret n° 70/38 du 11 Février 1970 approuvant les
Statuts de l'Agence Transcongolaise des Communications (ATC) ;

Sur proposition du Ministre des Transports et de l'Aviation
Civile ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur Roland SOUDEE, Ingénieur Principal des Chemins
de Fer, est nommé Directeur Technique du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO)

ARTICLE 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent
décret sont abrogées.

ARTICLE 3. - Le présent décret prend effet à compter du 27 Octobre
1979, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 4 Juin 1980

~~Le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,~~

~~Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement~~

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.

~~LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE.~~

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile,

HILAIRE MOUNTE